

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Poitou Charentes 2014-2020
Version	2019.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	9
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	9
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1a.....	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1b	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 2a.....	21
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 2c.....	23
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 3d	25
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 4a.....	29
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 4b	31
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 4c.....	33
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 4e.....	36
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 5 / 6d	38
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - Axe 6 / 8iii	40
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	41
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - Axe 6 / 8iii.....	42
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - Axe 6.....	44
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - Axe 7 / 10iii	45
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	46
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - Axe 7 / 10iii.....	47
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - Axe 7.....	49
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 8	50
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - Axe 8 / Os82.....	52
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - Axe 9	53
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - Axe 9.....	54
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - Axe 9 / Os9.2	55
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	56
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	57
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	59
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	59
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	60
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	67

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....99

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	70
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	72
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	75
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	76
Fonds de co-investissement.....	76
<i>fonds de co-investissement</i>	79
Fonds de prêts d'honneur dédié création reprise d'entreprise lot 1.....	82
<i>prêts d'honneur</i>	84
Fonds de prêts d'honneur dédié au développement d'entreprises lot 2.....	87
<i>prêts d'honneur</i>	90
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	93
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	95
10.1. Grands projets.....	95
10.2. Plans d'action communs.....	98
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	101
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	101
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	101
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	102
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	102
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	102
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	103
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	103
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	105
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	106
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	107
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	107
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	107
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	107
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	107

<i>ATLSBS</i>	110
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	112
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	112
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	113
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	114
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	115
Documents.....	116
Résultats de la dernière validation	117

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Le Programme Opérationnel 2014-2020 FEDER/FSE Poitou-Charentes adopté le 12/12/2014 par la Commission européenne est doté de 267,95 M€, dont 222,97 M€ pour le FEDER et 44,97 M€ pour le FSE, il prévoit un investissement de 446 M€ soit un taux de cofinancement de 60% et mobilise 222,97 M€ de FEDER, soit 83% de la programmation, et 44,97 M€ de FSE.

Suivi des modifications

En 2019 le programme a fait l'objet d'une revue de performance et d'un abondement qui a donné lieu à une modification de programme validée le 24/02/2020 : la totalité de la réserve de performance a été libérée.

Ces modifications, entre ou au sein des axes, n'ont aucune incidence sur les thématiques stratégiques du programme: un programme résolument tourné vers la croissance intelligente (axes 1 et 3), une poursuite d'excellence environnementale (axes 4 et 5) et enfin l'amélioration de l'équilibre territorial et l'élévation du niveau d'emploi de la population (axes 2, 6 et 7). Ces modifications permettent toujours de répondre aux enjeux identifiés dans la stratégie initiale.

Ainsi, l'axe 1 a été abondé de 31M€, l'axe 3 de 8.5M€, l'axe 5 de 1M€, l'axe 6 de 2.5M€ en provenance des axes 2 (-21.5M€), axe 4 (-19M€) et axe 7 (-2.5M€).

Programmation 2019

En 2019, 7 instances de sélection se sont tenues et ont permis de programmer 154 dossiers portant à 828 le nombre de dossiers programmés (+20.3 % par rapport à 2018). Le montant total des opérations programmées est de 415.142 M€ et représente 93 % de la maquette, le pourcentage en contrepartie FESI est de 61.7 %.

Depuis le début du programme, sur le **FEDER** et hors assistance technique, ce sont 379 dossiers qui ont été programmés pour un coût total de 65.69 M€.

Dans le cadre du **FSE** et hors assistance technique, ce sont 333 qui ont été programmés pour un coût total de 75,626 M€, l'AG ayant été contrainte de déprogrammer ou de réajuster des opérations programmées partiellement.

Par axe

L'axe 1 « développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie » représente 129 dossiers programmés pour un coût total de 86.48 M€ et un montant FEDER de près de 42.26 M€ soit un taux de programmation de 77% du montant FEDER.

Fin 2019 une modification de la maquette a été sollicitée et validée le 24/02/2020. L'axe 1 a été abondé de + 31M€ et est ainsi doté d'un montant de 87M€ FEDER fin 2019 (coût total de 145M€) soit un taux de programmation de 48% du montant FEDER.

L'axe 2 « favoriser l'accès à l'économie numérique » avec 29 dossiers programmés pour un coût total de 22.75M€ et un montant de 10.49 M€ de FEDER soit un taux de programmation de 25 %.

Fin 2019 une modification de la maquette a été sollicitée et validée le 24/02/2020. L'axe 2 a été réduit de 21.5 M€ et est ainsi doté d'un montant de 19.9M€ FEDER fin 2019 (coût total de 69M€) soit un taux de programmation de 52% du montant FEDER.

L'axe 3 « Soutenir le développement et la mutation des PME » représente 78 dossiers pour un coût total de 96.49 M€ et 27.8 M€ de FEDER soit un taux de programmation de 102.5%.

Fin 2019 une modification de la maquette a été sollicitée et validée le 24/02/2020. L'axe 3 a été augmenté de 8,5M€ et est ainsi doté d'un montant de 35.62 M€ FEDER fin 2019 (coût total de 59.37M€) soit un taux de programmation de 78% du montant FEDER.

L'axe 4 « promouvoir l'excellence environnementale » représente 106 dossiers programmés pour un coût de 116 M€ et 36.39 M€ de FEDER (taux de programmation de 45%).

Fin 2019 une modification de la maquette a été sollicitée et validée le 24/02/2020 l'axe 4 a été réduit de 19M€ et est ainsi doté d'un montant de 61.64 M€ FEDER fin 2019 (coût total de 102.4M€) soit un taux de programmation de 59% du montant FEDER.

L'axe 5 « protéger les ressources et le patrimoine naturels » représente 97 dossiers programmés pour un coût de 23.84 M€ et 8.25 M€ de FEDER soit un taux de programmation de 83 %.

Fin 2019 une modification de la maquette a été sollicitée et validée le 24/02/2020; l'axe 5 a été abondé de 1M€ et est ainsi doté d'un montant de 11 M€ FEDER fin 2019 (coût total de 18.3M€) soit un taux de programmation de 75% du montant FEDER.

Pour le FSE, l'axe 6 « soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises » représente 50 dossiers programmés pour un montant total de 8.83 M€ dont 3.7 M€ de FSE soit un taux de programmation de 93%.

Fin 2019 une modification de la maquette a été sollicitée et validée le 24/02/2020, l'axe 6 ayant été doté d'un montant supplémentaire de 2.5 M€ et est ainsi doté d'un montant de 6.5 M€ FSE fin 2019 (coût total de 10.83M€) soit un taux de programmation de 57%.

Sur l'axe 7 « développer le capital humain » représente 329 dossiers pour un montant total de 56.86 M€ dont 33.28M€ de FSE soit un taux de programmation de 84%.

Fin 2019 une modification de la maquette a été sollicitée et validée le 24/02/2020 l'axe 7 (FSE) est réduit de 2.5M€ et est ainsi doté d'un montant de 36.9M€ FSE fin 2019 (coût total de 61.5M€) soit un taux de programmation de 90%.

Les actions d'assistance technique des axes 8 (FEDER) et 9 (FSE) sont engagées respectivement à hauteur de 15,9 % et 31 ,2 % des dépenses prévues.

Indicateurs et cadre de performance

Lors de la modification du programme fin 2019, l'AG a été conduite à revoir les cibles 2023 des indicateurs et en tenant compte des ajustements financiers opérés (abondement ou diminution de crédits) et de la réalité de la programmation (notamment le différentiel entre les prévisions et les réalisations sur les premiers dossiers achevés et du risque de double compte). Les cibles des indicateurs des OS 2a, 4b, 4c pour le FEDER et OS 10.3 pour le FSE ont ainsi été revues à la baisse.

Gouvernance et communication

A l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, un quatrième comité de suivi inter-fonds s'est réuni en 2019 à la Rochelle (Charente Maritime) rassemblant près de 200 participants. L'avancement des différents programmes européens mis en œuvre en région (y compris les programmes interrégionaux ou programmes de coopération) et les rapports annuels ont été présentés à ce comité. Cette réunion a également permis de faire le point sur l'avancement des travaux liés aux futurs programmes avec les partenaires. La concertation liée à la préparation des programmes a donné lieu fin 2019 à 19 réunions et dans le cadre de la consultation en ligne à la réception de plus de 60 contributions. A noter également qu'en 2019, ont été organisées 7 instances de consultation des partenaires pour la sélection des dossiers et 4 Comités de suivi dématérialisés.

En ce qui concerne la communication, les actions conjointes se sont poursuivies avec les PO Aquitain et Limousin.

Perspectives

Les travaux de préparation des prochains programmes 2021-2027 se poursuivent. La revue de performance, les bilans intermédiaires ainsi que les évaluations d'impact qui vont débiter en 2020 serviront de référence pour l'élaboration de ces programmes.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
Axe 1	Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie	<p>L'objectif principal de cet axe est de renforcer la RDI sur le territoire. Il est doté de 56M€ de FEDER pour un coût total de 93M€ (taux moyen d'intervention de l'UE de 60%).</p> <p>En 2019, 19 opérations ont été programmées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OS 1a : 11 dossiers programmés pour un coût total de 3 130 465 € et une participation FEDER de 2 028 652 €. Les dossiers soutenus concernent principalement des investissements dans les structures de recherche avec notamment l'université de Poitiers (7 dossiers) dont le financement d'un microscope haute résolution pour le vivant (Projet HaBiSan) pour un montant de 510 185€. - OS 1b : 8 dossiers ont été programmés pour un coût total de 19 900 381 € et une participation FEDER de 5 907 459 €, avec notamment le financement d'une nouvelle technologie de batteries lithium-ion ferroviaire embarquées (société ALSTOM TRANSPORT SA-projet TGV du futur) pour un montant de 4 002 194 €. <p>Au 31 décembre 2019, 129 opérations ont été programmées sur cet axe (72 en OS 1a et 57 en OS 1b), pour un coût total de 86.48 M€ (35.95 M€ en 1a et 5.53 € en 1b) et un montant FEDER de près de 42.26 M€ (22.08 M€ en 1a et 21.27 M€ en 1b) soit un taux de programmation de 77% du montant FEDER (79 % en 1a et 76 % en 1.b).</p> <p>Au 31/12/2019, les paiements s'élèvent à 11.6 M€ et représentent près de 21 % de la maquette. Fin 2019 une modification de la maquette a été sollicitée et validée le 24/02/2020. L'axe 1 est augmenté de + 31M€ (OS 1.b) et est ainsi doté d'un montant de 87M€ FEDER fin 2019 pour un coût total de 145 M€ Cette allocation supplémentaire permettra de soutenir des projets si'inscrivant dans le domaine stratégique "Transports performants".</p>
Axe 2	Favoriser l'accès à l'économie numérique	<p>L'axe 2 a pour principal objectif de développer le numérique. Il est doté de 41.4 M€ de FEDER pour un coût total de 69 M€, soit un taux moyen d'intervention de l'Union Européenne de 60 %. Cet axe est composé de 2 objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OS 2a : aucun dossier programmé - OS 2.c, 5 dossiers ont été programmés en 2019 pour un coût total de 4 401 679 € et un montant de 1 785 456,44 € de FEDER. <p>Au 31 décembre 2019, ce sont 29 opérations qui sont programmées pour un coût total de 22 7500 208 € et un montant de 10 499 193 € de FEDER soit un taux de programmation de 25 %. Ce taux s'explique par les difficultés juridiques rencontrées par l'Autorité de gestion dans le cadre des projets d'infrastructures numériques</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Au 31/12/2019, les paiements s'élèvent à 4.8 M€ et représentent 11.6 % de la maquette. Fin 2019 une modification de la maquette a été sollicitée et validée le 24/02/2020). Au vu des difficultés juridiques de montage des dossiers de demandes d'aides FEDER des projets d'infrastructures numériques, l'Autorité de Gestion a décidé de soutenir ces projets sur ses fonds propres au titre de sa politique numérique et de son propre dispositif de soutien des infrastructures numériques. l'axe 2 a été réduit de 21.5 M€. La modification de l'axe 2 -OT 2- se détaille ainsi : sur la PI 2.a (infrastructures numériques) -27,5M€ et une allocation de +6M€ sur la priorité 2.c (services numériques) ;</p> <p>L'axe 2 est ainsi doté d'un montant de 19.9M€ FEDER fin 2019 pour un coût total de 33 M€</p>
Axe 3	Soutenir le développement et la mutation des PME	<p>L'axe 3 a pour principal objectif d'accompagner la mutation des PME régionales. Il est doté de 27,125 M€ de FEDER pour un coût total de 45.2 M€, soit un taux moyen d'intervention de l'Union Européenne de 60 %. Cet axe est composé d'un seul objectif spécifique : 3.d.1 « Augmenter la taille des entreprises ».</p> <p>En 2019, 23 opérations ont été programmées pour un coût de 35.37 M€ et 10 M€ de FEDER. 23 entreprises ont été soutenues directement afin de diversifier et améliorer leur compétitivité.</p> <p>En termes de développement, les dossiers soutenus concernent principalement des entreprises issues du secteur de l'industrie agro-alimentaire(développement et modernisation de lignes de production)</p> <p>7 dossiers concernent la transformation numérique et digitale des entreprises.</p> <p>Au 31 décembre 2019, ce sont 78 opérations qui ont été programmées pour un coût de 96.49 M€ et 27.8 M€ de FEDER soit un taux de programmation de 102.5% représentant 213.4 % du coût total.</p> <p>Au 31/12/2019, les paiements s'élèvent à 7 M€ et représentent 26.1 % de la maquette. Fin 2019 une modification de la maquette a été sollicitée et validée le 24/02/2020) l'axe 3 a été augmenté de 8,5M€ sur l'objectif thématique 3 – PI 3.d (compétitivité des PME). Le ré-abondement de crédits sur les opérations favorisant/renforçant la compétitivité des PME se justifie par le fort besoin sur cette typologie d'actions et plus particulièrement sur le soutien aux investissements productifs. L'axe 3 est ainsi doté d'un montant de 35.62 M€ FEDER fin 2019 pour un coût total de 59.37 M €</p>
Axe 4	Promouvoir l'excellence environnementale	<p>L'axe 4 a pour principal objectif de soutenir la transition énergétique, il est doté de 80.6M€ de FEDER pour un coût total de 134.4M€, soit un taux moyen d'intervention de l'Union Européenne de 60 %. Cet axe est composé de quatre objectifs spécifiques.</p> <p>En 2019 24 opérations ont été programmées pour un coût total de 52.27 M€ et 12.63 M€ de FEDER ainsi réparties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OS 4.a, 14 dossiers programmés dont 6 unités de méthanisation, 2 réseaux de chaleur et 7 installations

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>photovoltaïques</p> <ul style="list-style-type: none"> - OS 4.b, aucun dossier programmé, - OS 4.c, 7 dossiers programmés dont 5 opérations de réhabilitation thermique de bâtiments publics et 4 opérations portées par des bailleurs sociaux qui devraient permettre la réhabilitation de 441 logements. - OS 4.e, augmenter l'utilisation de services de mobilité propre, 3 dossiers. <p>Au 31 décembre 2019, 106 opérations ont été programmées pour un coût de 116 M€ et 36.39 M€ de FEDER (taux de programmation de 45%). Au 31/12/2019, les paiements s'élèvent à 8.4 M€ et représentent 10 % de la maquette.</p> <p>Une modification de la maquette, sollicitée fin 2019 et validée le 24/02/2020, a entraîné au global une diminution des crédits de 19M€ sur l'OT 4. L'OS 4.d bénéficie cependant d'un réabondement de 5.5 M€ justifié par un fort besoin sur cette typologie d'actions et plus particulièrement sur le soutien aux pôles d'échanges multimodaux. L'axe 4 est ainsi doté d'un montant de 61.64 M€ FEDER fin 2019 pour un coût total de 102.4 M€.</p>
Axe 5	Protéger les ressources et le patrimoine naturels	<p>L'axe 5 a pour principal objectif de soutenir la biodiversité. Il est doté de 10 M€ de FEDER pour un coût total de 16,66 M€, soit un taux moyen d'intervention de l'Union Européenne de 60 %. Cet axe est composé d'un objectif spécifique : « 6 .d.1 : Sauvegarder les espèces végétales et animales emblématiques et restaurer les milieux naturels et les continuités écologiques (PI 6.d) »</p> <p>En 2019, 23 dossiers ont été programmés pour un coût de 7.18 M€ et 1.50 M€ de FEDER. Ces dossiers permettent de gérer et protéger des sites pour la protection de la biodiversité avec notamment 13 dossiers portés par le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) relatifs à diverses acquisitions et travaux d'aménagement menés pour préserver les espaces naturels et la sauvegarde de la biodiversité. Il convient de noter 1 opération de préservation des poissons migrateurs sur les bassins Charente et Seudre et 1 dossier relevant de l'ITI de Niort (reconquête du site Boinot).</p> <p>Au 31 décembre 2019, 97 opérations sont programmées pour un coût de 23.84 M€ et 8.25 M€ de FEDER soit un taux de programmation de 83 %. Au 31/12/2019, les paiements s'élèvent à 3 M€ et représentent 30.7 % de la maquette.</p> <p>Fin 2019 une modification de la maquette a été sollicitée et validée le 24/02/2020, l'axe 5 a été abondé de 1M€</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		pour tenir compte des besoins sur cette typologie d'actions. L'axe 5 est ainsi doté d'un montant de 11 M€ FEDER fin 2019 pour un coût total de 18.3 M€
Axe 6	Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises	<p>L'axe 6 a pour principal objectif de répondre aux enjeux du diagnostic territorial en matière de création/reprise d'activité et transmission d'entreprise. L'axe 6 est doté de 4 M€ de FSE pour un coût total de 6.66 M€, (maquette au 31 décembre 2019 cf.version 4 du PO) soit un taux moyen d'intervention de l'Union Européenne de 60 % pour la période 2014-2020. Cet axe est composé d'un objectif spécifique : 8.iii.1 : Augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés (PI 8.iii).</p> <p>En 2019, un appel à projet a été lancé concernant les actions d'accompagnement des porteurs de projet aussi bien dans le cadre de la création d'activité que dans le cadre du suivi post-crédation/transmission des créateurs/repreneurs. De plus l'autorité de gestion a décidé à partir du 21 juin 2019 d'ouvrir de nouveau le PO pour le dépôt de projets au fil de l'eau (hors appels à projet) dans le cadre des actions pour l'accompagnement à l'installation à l'agriculture ainsi que les autres actions relatives à l'harmonisation des pratiques visant la professionnalisation des acteurs, la mise en place de nouvelles méthodologies et techniques d'accompagnement ou enfin les actions d'ingénierie.</p> <p>En 2019, 11 programmations au titre l'Appel à projets 2019.</p> <p>Depuis le début du programme, 50 opérations ont été programmées à hauteur de 92.5% de la maquette (3.7 M€ de FSE sur les 4M de FSE de la maquette). »</p> <p>Au 31 décembre 2019, 29 opérations ont été soldées.</p> <p>Ces actions ont permis d'accompagner 10 685 créateurs/repreneurs dont 37.56 % de femmes, 42.6 % de demandeurs d'emploi, 9.2 % de personnes inactives.</p> <p>Fin 2019 une modification de la maquette a été sollicitée et validée le 24/02/2020</p> <p>L'axe 6 est ainsi doté d'un montant de 6.5M€ FSE fin 2019.</p>
Axe 7	Développer le capital humain	<p>L'axe 7, doté de 39,40 M€ de FSE pour un coût total de 65,670 M€ (taux moyen 60%) a pour objectif d'investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie.</p> <p>En 2019, sur l'axe 7, 29 opérations ont été programmées pour un montant FSE de 2.48 M€ sur un coût total de 4.32 M€ relevant toutes de l'OS 10.3.1 « Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi et des groupes cibles à travers la participation à des parcours et à des actions de formation qualifiante ».</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Au 31 décembre 2019, 329 opérations ont été programmées sur l'axe 7 pour un montant total de 56.86 M€ dont 33.28M€ de FSE concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'objectif spécifique 10.3.1 : 288 opérations programmées dont 211 opérations en maîtrise d'ouvrage Région pour un montant FSE de 22,95€, 7,27M€ en subvention et 15.68M€ en maîtrise d'ouvrage. - L'objectif spécifique 10.3.2 : 41 opérations programmées pour un montant FSE de 11.48 M€, exclusivement des actions en maîtrise d'ouvrage Région concernant deux types de marché : Compétences clés et Clefs des Savoirs citoyens. Ces opérations ont bénéficié à 15 548 personnes dont : 63 % de femmes, 81% de demandeurs d'emploi, 21 % de jeunes de moins de 25 ans. <p>Fin 2019 une modification de la maquette a été sollicitée et validée le 24/02/2020) l'axe 7 (FSE) est ainsi doté d'un montant de 36.9M€ FEDER fin 2019.</p>
Axe 8	Assistance technique FEDER	<p>L'axe 8 a pour vocation de prendre en charge les dépenses liées à l'assistance technique relevant du FEDER. Pour cela il est doté de 7,8 M€ de FEDER pour un coût total de 13 M€, soit un taux moyen d'intervention FEDER de 60 %. Cet axe se compose de deux Objectifs Spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8.1 Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle du FEDER, - 8.2 Augmenter la notoriété des fonds européens et du FEDER en particulier. <p>Depuis le début du programme, 6 opérations ont été programmées sur l'axe 8 pour un montant FEDER de 1 243 148,37 € sur un coût total de 2 071 913.96 € soit 16 % du coût de la maquette.</p> <p>Les actions se déroulaient sur la période 2014-2017. Elles ont été déposées soit par la Région ou soit par la Préfecture de la région Poitou-Charentes. Seule une action concerne l'objectif spécifique 8.2 puisque l'objet du projet visait à contribuer à la notoriété de l'Union Européenne, des fonds européens par la création, l'édition et la diffusion d'outils de communication.</p> <p>Au 31 décembre 2019, deux opérations ont été soldées pour un montant de dépenses certifiées à hauteur de 1 319 957.15 €. Elles concernent les dépenses de pilotage et de gestion du FEDER et la location des bâtiments.</p>
Axe 9	Assistance technique FSE	<p>L'axe 9 a pour vocation de prendre en charge les dépenses liées à l'assistance technique relevant du FSE. Il est doté de 1.57 M€ de FSE sur un coût total de 2.62 M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 60 %. Cet axe se compose de deux Objectifs Spécifiques :</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>- 9.1 Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle du FSE</p> <p>- 9.2 Augmenter la notoriété des fonds européens et du FSE en particulier</p> <p>Depuis le début du programme, 2 opérations ont été programmées sur l'axe 9 pour un montant FSE de 490 790,87 € sur un coût total de 817 984,80 € soit 31,2 % de la maquette. Les actions se déroulaient sur la période 2015-2018. Elles ont été déposées par la Région Poitou-Charentes uniquement sur l'objectif spécifique 9.1 « Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle FSE ». Les actions concernent à la fois la gestion et le pilotage du FSE mais également une évaluation des dispositifs de formation sur le devenir des stagiaires et des apprentis.</p> <p>Au 31 décembre 2019, une opération a été soldée pour un montant de dépenses certifiées à hauteur de 700 526,82 €. Il s'agit de l'opération de pilotage et de gestion du FSE.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	Axe 1 - Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	35,00			8,20			En l'absence de référence, l'Autorité de Gestion (AG) avait eu des difficultés à définir des cibles pour cet indicateur comme mentionné dans le document présentant le calcul des indicateurs.
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	35,00			40,85			En l'absence de référence, l'Autorité de Gestion (AG) avait eu des difficultés à définir des cibles pour cet indicateur. En 2019 la cible est passée de 5 à 35.
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	350,00			163,64			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	350,00			681,96			En l'absence de référence, l'AG avait eu des difficultés à définir des cibles pour cet indicateur comme mentionné dans le document présentant le calcul des indicateurs.
F	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	nombre	En transition	350,00			208,00			
S	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	nombre	En transition	350,00			817,00			lors de la préparation des cibles, l'AG avait extrapolé en fonction des données 2007-2013 et d'un budget supérieur, le chiffre des prévisions est cependant nettement supérieur. Cependant, s'agissant de prévisions, le risque de double compte est réel et ne pourra être vérifié que lors de l'achèvement des opérations, l'unité de calcul étant ici le nombre de personnes.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un	7,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
		soutien									
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	35,43			31,13			18,50		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	50,14			2,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	649,86			568,68			238,79		
F	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	116,00			4,00			0,00		
S	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	758,00			665,00			248,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	1,00					
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00					
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	7,00					
F	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	0,00					
S	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	7,00					

Axe prioritaire	Axe 1 - Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1.a.1 - Renforcer les capacités de la recherche dans les domaines d'activités stratégiques pour augmenter l'effort régional de recherche-développement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
1aR1	Effectif de R&D en Nouvelle Aquitaine	ETP	En transition	21 409,00	2014	24 192,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
1aR1	Effectif de R&D en Nouvelle Aquitaine			22 793,00		21 466,00		21 049,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
1aR1	Effectif de R&D en Nouvelle Aquitaine	21 409,00	

Axe prioritaire	Axe 1 - Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi qu'en stimulant les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	250,00			315,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	250,00			527,00			les évolutions politiques ont conduit à retenir des opérations collectives non prioritaires lors de l'élaboration. Ici 2 opérations collectives dont une à 126 entreprise
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	200,00			304,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	200,00			493,00			les évolutions politiques ont conduit à retenir des opérations collectives non prioritaires lors de l'élaboration. Ici 3 opérations collectives de 80, 50 et 45 entreprises. Néanmoins il faudra tenir compte, en fin de programmation, des doubles comptes et des déprogrammations.
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	75,00			16,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	75,00			162,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	25 000 000,00			2 868 293,24			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	25 000 000,00			23 283 340,50			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	70,00			6,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	70,00			107,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	148,00			4,00			2,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	318,00			242,00			181,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	140,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	292,00			216,00			160,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	14,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	61,00			41,00			34,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	1 481 553,33			747 391,09			118 591,37		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	10 445 238,94			10 148 419,80			7 141 839,89		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	5,00			3,00			1,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	66,00			36,00			21,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	64,00					
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	55,00					
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00					
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	11,00					
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00					
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	2 507 704,68					
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00					
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	6,00					

Axe prioritaire	Axe 1 - Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi qu'en stimulant les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	1.b.1 - Accroître l'innovation des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
1bR1	DIRD des entreprises en Nouvelle-Aquitaine	Millions €	En transition	1 386,00	2014	1 521,00			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
1bR1	DIRD des entreprises en Nouvelle-Aquitaine			1 537,00		1 391,00		1 451,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
1bR1	DIRD des entreprises en Nouvelle-Aquitaine	1 386,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Favoriser l'accès à l'économie numérique
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	Nombre	En transition	123,00			33,00			
S	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	Nombre	En transition	123,00			123,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	51,00			33,00			0,00		
S	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	123,00			73,00			73,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	0,00					
S	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	73,00					

Axe prioritaire	Axe 2 - Favoriser l'accès à l'économie numérique
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	2.a.1 - Déployer le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire régional

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Res2a	Taux de sites prioritaires raccordés au THD	Taux	En transition	35,50	2016	95,55			en 2015, les valeurs de référence et cible ont été définies. Opérations en cours dans 2 départements. Une nouvelle enquêtes auprès des départements sera conduite en 2019 ou 2020 afin de mettre à jour ces valeurs.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Res2a	Taux de sites prioritaires raccordés au THD					35,50		35,50	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Res2a	Taux de sites prioritaires raccordés au THD	0,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Favoriser l'accès à l'économie numérique
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	nombre	En transition	45,00			16,00			
S	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	nombre	En transition	45,00			40,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	5,00			5,00			0,00		
S	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	26,00			24,00			22,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	0,00					
S	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	6,00					

Axe prioritaire	Axe 2 - Favoriser l'accès à l'économie numérique
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	2.c.1 - Accroître l'offre et la qualité des services numériques pour améliorer l'attractivité du territoire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Res2c	Taux d'organisations (collectivités, administrations publiques, associations et entreprises) utilisant des services en ligne	Taux	En transition	15,30	2015	25,00			en 2015, un sondage a été mené pour définir la valeur de référence et déterminer la valeur cible. Valeur de référence : 15,3% Une nouvelle enquête sera relancé en 2019 ou 2020 pour réactualiser ces valeurs. valeur cible : 25% 2016 : valeur 2015 prochaine enquête prévue en 2018

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Res2c	Taux d'organisations (collectivités, administrations publiques, associations et entreprises) utilisant des services en ligne					15,30		15,30	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Res2c	Taux d'organisations (collectivités, administrations publiques, associations et entreprises) utilisant des services en ligne	0,00	

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement et la mutation des PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 093,00			501,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 093,00			2 593,00			les évolutions politiques au sein de l'autorité de gestion ont conduit à retenir des opérations collectives non prioritaires lors de l'élaboration.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	73,00			23,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	73,00			63,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	608,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	608,00			1 027,00			les évolutions politiques au sein de l'autorité de gestion ont conduit à retenir des opérations collectives non prioritaires lors de l'élaboration.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	1 020,00			480,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	1 020,00			2 516,00			les évolutions politiques au sein de l'autorité de gestion ont conduit à retenir des opérations collectives non prioritaires lors de l'élaboration.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	59 000 000,00			8 848 648,93			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	59 000 000,00			58 130 734,94			Le nombre d'entreprises aidée étant supérieur au nombre envisagé initialement (cf remarques sur CO01 et CO04) les investissements privés complétant un soutien public suivent la même courbe et sont supérieurs à la valeur cible initiale
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	11 000 000,00			361 322,93			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	11 000 000,00			16 069 334,80			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	150,00			66,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	150,00			351,00			Le nombre d'entreprises aidée étant supérieur au nombre envisagé initialement (cf remarques sur CO01 et CO04) les créations d'emploi envisagées dans les entreprises bénéficiant d'un soutien suivent la même courbe et sont supérieurs à la valeur cible initiale.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	341,00			17,00			1,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 570,00			1 425,00			1 397,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	16,00			9,00			1,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	40,00			33,00			20,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1 027,00			14,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	326,00			8,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 516,00			1 378,00			1 377,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	5 534 995,98			5 183 353,22			216 800,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	36 094 223,05			30 217 993,57			24 046 352,38		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	146 688,90			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	15 041 669,48			6 167 388,48			1 624 411,39		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	36,00			27,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	232,00			112,00			101,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	179,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	4,00					
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00					
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	175,00					
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00					
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	2 705 265,23					
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00					
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	360 600,00					
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	10,00					

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement et la mutation des PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	3.d.1 - Augmenter la taille des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Rs3d1	Nombre d'entreprises de 10 à 99 salariés	Nombre	En transition	9 418,00	2012	9 800,00			les données inscrites dans la colonne 2015 sont les données définitives publiées par l'INSEE fin 2017. Attente d'autres publications pour mise à jour des valeurs.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Rs3d1	Nombre d'entreprises de 10 à 99 salariés							9 470,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Rs3d1	Nombre d'entreprises de 10 à 99 salariés		

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	16,00			6,97			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	16,00			19,51			Lors de la fixation des cibles l'AG avait été prudente pour tenir compte des délais de réalisation de ce type d'opération.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	38 000,00			3 518,60			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	38 000,00			38 945,47			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	6,97			6,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	15,80			14,51			12,17		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	3 518,60			2 086,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	23 849,64			12 674,00			11 348,50		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00					
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	8,85					
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00					
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	7 695,00					

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	4.a.1 - Augmenter la part d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Rs4a1	Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale régionale	taux	En transition	12,90	2012	32,00			colonne 2014 : données 2013 les données 2016 ont été publiées courant 2018 (dernières données connues)

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Rs4a1	Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale régionale					17,75			

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Rs4a1	Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale régionale	13,70	

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 4b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	2,00			1,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	2,00			2,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00			1,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	4.b.1 - Augmenter l'efficacité énergétique des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Rs4b1	Part de la consommation d'énergie des industries dans la consommation régionale	taux	En transition	15,00		14,50			colonnes 2014 et 2015 : données 2013 les données 2016 ont été publiées courant 2018 (dernières données connues)

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Rs4b1	Part de la consommation d'énergie des industries dans la consommation régionale					15,18		15,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Rs4b1	Part de la consommation d'énergie des industries dans la consommation régionale	15,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	1 040,00			587,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	1 040,00			1 040,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	6 400 000,00			52 020,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	6 400 000,00			6 197 253,86			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	2 539,00			556,90			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	2 539,00			2 452,48			
F	Ra4c1	Nombre de bâtiments publics ayant accru leur efficacité énergétique	nombre	En transition	34,00			1,00			
S	Ra4c1	Nombre de bâtiments publics ayant accru leur efficacité énergétique	nombre	En transition	34,00			31,00			
F	Ra4c2	Superficie réhabilitée bâtiments publics	m2	En transition	55 000,00			510,00			
S	Ra4c2	Superficie réhabilitée bâtiments publics	m2	En transition	55 000,00			51 626,12			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	471,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	593,00			321,00			0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	52 020,00			0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	6 387 631,56			6 503 487,46			5 980 877,46		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	312,50			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 357,76			1 112,96			587,25		
F	Ra4c1	Nombre de bâtiments publics ayant accru leur efficacité énergétique	1,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
S	Ra4c1	Nombre de bâtiments publics ayant accru leur efficacité énergétique	29,00			29,00			21,00		
F	Ra4c2	Superficie réhabilitée bâtiments publics	510,00			0,00			0,00		
S	Ra4c2	Superficie réhabilitée bâtiments publics	51 511,87			50 356,96			48 386,63		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00					
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00					
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00					
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00					
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00					
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00					
F	Ra4c1	Nombre de bâtiments publics ayant accru leur efficacité énergétique	0,00					
S	Ra4c1	Nombre de bâtiments publics ayant accru leur efficacité énergétique	0,00					
F	Ra4c2	Superficie réhabilitée bâtiments publics	0,00					
S	Ra4c2	Superficie réhabilitée bâtiments publics	0,00					

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.c.1 - Accroître les performances énergétiques des bâtiments publics et du logement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Rt4c1	Part de la consommation d'énergie dans le tertiaire (y compris bâtiments publics) par rapport au total de la consommation régionale	Taux	En transition	11,00		10,00			colonne 2015 : données 2013 colonne 2014 : données 2011 les données 2016 ont été publiées courant 2018 (dernières données connues)
Rt4c2	Part des logements sociaux consommant moins de 150 kwh/m2/an (ABC) dans le parc social « antérieur à la RT2000 »	Taux	En transition	18,00	2015	25,00			en 2015 une actualisation de la valeur de référence a été menée, une nouvelle valeur cible a été déterminée valeur cible : 25% colonne 2014 : données 2008 Enquête à reprogrammer

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Rt4c1	Part de la consommation d'énergie dans le tertiaire (y compris bâtiments publics) par rapport au total de la consommation régionale					12,06		12,00	
Rt4c2	Part des logements sociaux consommant moins de 150 kwh/m2/an (ABC) dans le parc social « antérieur à la RT2000 »							18,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Rt4c1	Part de la consommation d'énergie dans le tertiaire (y compris bâtiments publics) par rapport au total de la consommation régionale	11,00	
Rt4c2	Part des logements sociaux consommant moins de 150 kwh/m2/an (ABC) dans le parc social « antérieur à la RT2000 »	9,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	Ra4e1	Nombre de projets multi-modaux soutenus	nombre	En transition	10,00			0,00			
S	Ra4e1	Nombre de projets multi-modaux soutenus	nombre	En transition	10,00			5,00			
F	Ra4e2	Nombre de bornes de recharge soutenues	nombre	En transition	71,00			0,00			
S	Ra4e2	Nombre de bornes de recharge soutenues	nombre	En transition	71,00			73,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	Ra4e1	Nombre de projets multi-modaux soutenus	0,00			0,00			0,00		
S	Ra4e1	Nombre de projets multi-modaux soutenus	5,00			5,00			4,00		
F	Ra4e2	Nombre de bornes de recharge soutenues	0,00			0,00			0,00		
S	Ra4e2	Nombre de bornes de recharge soutenues	71,00			71,00			1,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	Ra4e1	Nombre de projets multi-modaux soutenus	0,00					
S	Ra4e1	Nombre de projets multi-modaux soutenus	2,00					
F	Ra4e2	Nombre de bornes de recharge soutenues	0,00					
S	Ra4e2	Nombre de bornes de recharge soutenues	1,00					

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	4.e.1 - Augmenter l'utilisation des services de mobilité propre

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
4eR1	Fréquentation des TER en Nouvelle-Aquitaine	Voyageurs-km	En transition	913 324 950,00	2014	1 158 245 134,00			une erreur de frappe a conduit à indiquer un chiffre différent à la donnée réelle sur l'année de référence 2014 , L'AG rectifiera lors d'une prochaine modification de PO.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
4eR1	Fréquentation des TER en Nouvelle-Aquitaine	825 492 280,00		923 640 458,00		837 459 247,00		888 076 545,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
4eR1	Fréquentation des TER en Nouvelle-Aquitaine	912 324 950,00	

Axe prioritaire	Axe 5 - Protéger les ressources et le patrimoine naturels
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 5 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	920,00			1 198,85			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	920,00			24 546,49			la cible 2023 a été calculée en partant des données issues de l'ancienne programmation, les chiffres estimés à la programmation sont encore susceptibles d'évoluer en fonction de possibles sous réalisation et d'un affinage pour éviter les doubles comptes
F	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	nombre	En transition	100,00			65,00			
S	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	nombre	En transition	100,00			261,00			les cibles 2018 et 2023 ont été calculées en partant des données issues de l'ancienne programmation, les chiffres estimés à la programmation sont encore susceptibles d'évoluer en fonction de possibles sous réalisation et d'un affinage pour éviter les doubles comptes

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	13,38			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	23 995,11			22 752,19			22 618,40		
F	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	15,00			0,00			0,00		
S	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	212,00			117,00			100,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00					
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00					
F	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	0,00					
S	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	0,00					

Axe prioritaire	Axe 5 - Protéger les ressources et le patrimoine naturels
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	6.d.1 - Sauvegarder les espèces végétales et animales emblématiques et restaurer les milieux naturels et les continuités écologiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Rs6d1	Surfaces protégées suite aux plans de sauvegarde et de gestion	hectares	En transition	12 000,00	2012	15 600,00			
Rs6d2	Part observée du linéaire de cours d'eau colonisé par les Jussies	taux	En transition	62,30	2013	62,30			

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Rs6d1	Surfaces protégées suite aux plans de sauvegarde et de gestion	13 305,00						13 305,00	
Rs6d2	Part observée du linéaire de cours d'eau colonisé par les Jussies	72,60						72,60	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Rs6d1	Surfaces protégées suite aux plans de sauvegarde et de gestion		
Rs6d2	Part observée du linéaire de cours d'eau colonisé par les Jussies		

Axe prioritaire	Axe 6 - Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - Axe 6 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						39,00	19,00	20,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						144,00	87,00	57,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						221,00	159,00	62,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						1 825,00	1 160,00	665,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	50,00 %	%	%	1 318,00	859,00	459,00	0,58			0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						1 404,00	900,00	504,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes								
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	17,00	17,00	2,00	2,00	0,00	1,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	1,00	8,00	41,00	24,00	32,00	21,00	13,00	4,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	1,00	51,00	22,00	68,00	26,00	40,00	13,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	5,00	7,00	13,00	359,00	181,00	302,00	181,00	492,00	285,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	5,00	7,00	11,00	263,00	116,00	226,00	125,00	363,00	202,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	4,00	7,00	14,00	331,00	164,00	254,00	154,00	308,00	168,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 6 - Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	Axe 6 - Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - Axe 6 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition				4 560,00	2 753,00	1 807,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				942,00	556,00	386,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition				990,00	562,00	428,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				595,00	342,00	253,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				5 135,00	3 356,00	1 779,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				1 198,00	737,00	461,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				964,00	650,00	314,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				370,00	228,00	142,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				2 515,00	1 778,00	737,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				5 582,00	3 467,00	2 115,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				2 462,00	1 355,00	1 107,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				737,00	466,00	271,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition				280,00	158,00	122,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				576,00	314,00	262,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				120,00	80,00	40,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				5 988,00	3 857,00	2 131,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				31,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				7,00						0,00		
	Total général des participants					10 771,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	142,00	42,00	100,00	196,00	60,00	136,00	1 465,00	939,00	526,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	40,00	16,00	24,00	35,00	8,00	27,00	300,00	187,00	113,00
CO03	personnes inactives	En transition	8,00	4,00	4,00	29,00	6,00	23,00	382,00	220,00	162,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	4,00	0,00	4,00	14,00	3,00	11,00	250,00	144,00	106,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	38,00	16,00	22,00	32,00	8,00	24,00	1 808,00	1 216,00	592,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	24,00	10,00	14,00	15,00	4,00	11,00	409,00	264,00	145,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	18,00	9,00	9,00	30,00	11,00	19,00	214,00	142,00	72,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	16,00	8,00	8,00	26,00	11,00	15,00	123,00	80,00	43,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	31,00	11,00	20,00	44,00	15,00	29,00	1 089,00	791,00	298,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	50,00	13,00	37,00	94,00	27,00	67,00	1 648,00	1 054,00	594,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	101,00	36,00	65,00	117,00	32,00	85,00	877,00	500,00	377,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	20,00	5,00	15,00	16,00	7,00	9,00	279,00	180,00	99,00
CO16	participants handicapés	En transition	14,00	5,00	9,00	21,00	7,00	14,00	132,00	81,00	51,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	28,00	9,00	19,00	14,00	2,00	12,00	225,00	122,00	103,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	1,00	78,00	53,00	25,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	56,00	11,00	45,00	101,00	25,00	76,00	2 204,00	1 454,00	750,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			1,00			12,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			1,00			2,00		
	Total général des participants		188,00			257,00			3 705,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	1 114,00	704,00	410,00	1 643,00	1 008,00	635,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	222,00	133,00	89,00	345,00	212,00	133,00
CO03	personnes inactives	En transition	282,00	166,00	116,00	289,00	166,00	123,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	142,00	87,00	55,00	185,00	108,00	77,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	1 066,00	695,00	371,00	2 191,00	1 421,00	770,00

CO06	moins de 25 ans	En transition	326,00	205,00	121,00	424,00	254,00	170,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	206,00	141,00	65,00	496,00	347,00	149,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	93,00	56,00	37,00	112,00	73,00	39,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	620,00	448,00	172,00	731,00	513,00	218,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	1 192,00	737,00	455,00	2 598,00	1 636,00	962,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	612,00	358,00	254,00	755,00	429,00	326,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	229,00	139,00	90,00	193,00	135,00	58,00
CO16	participants handicapés	En transition	87,00	52,00	35,00	26,00	13,00	13,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	192,00	111,00	81,00	117,00	70,00	47,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	22,00	15,00	7,00	15,00	11,00	4,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	1 380,00	898,00	482,00	2 247,00	1 469,00	778,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	12,00			6,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	2,00			2,00		
	Total général des participants		2 470,00			4 151,00		

Axe prioritaire	Axe 6 - Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - **Axe 6**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Ra83	Nombre de créateurs ou repreneurs accompagnés	En transition	nombre	11 000,00	7 040,00	3 960,00	10 685,00	6 671,00	4 014,00	0,97	0,95	1,01	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Ra83	Nombre de créateurs ou repreneurs accompagnés	En transition	188,00	62,00	126,00	257,00	74,00	183,00	3 655,00	2 375,00	1 280,00	2 462,00	1 565,00	897,00	4 123,00	2 595,00	1 528,00

Axe prioritaire	Axe 7 - Développer le capital humain
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - Axe 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						12,00	1,00	11,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition					2 540,00	1 334,00	1 206,00					0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Proportion	15,00 %	%	%	3,00	0,00	3,00	0,63			0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition					2 562,00	1 240,00	1 322,00					0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	15,00 %	%	%	2 103,00	915,00	1 188,00	1,10			0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition					393,00	132,00	261,00					0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	15,00 %	%	%	382,00	128,00	254,00	0,20			0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition					1 408,00	615,00	793,00					0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes								
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	3,00	0,00	7,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	54,00	145,00	256,00	242,00	587,00	470,00	427,00	341,00	10,00	8,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	93,00	131,00	242,00	287,00	492,00	456,00	387,00	420,00	26,00	28,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	93,00	131,00	132,00	245,00	308,00	394,00	357,00	394,00	25,00	24,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	25,00	29,00	11,00	46,00	47,00	98,00	48,00	87,00	1,00	1,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	25,00	29,00	9,00	43,00	45,00	95,00	48,00	86,00	1,00	1,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	38,00	105,00	121,00	156,00	246,00	309,00	204,00	223,00	6,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 7 - Développer le capital humain
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Cumulé			Total annuel		

Axe prioritaire	Axe 7 - Développer le capital humain
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - Axe 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	10 700,00	3 210,00	7 490,00	12 705,00	3 847,00	8 858,00	1,19	1,20	1,18	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	3 500,00	1 097,00	2 403,00	4 413,00	1 429,00	2 984,00	1,26	1,30	1,24	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition				250,00	164,00	86,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				32,00	0,00	32,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				2 593,00	1 616,00	977,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	4 300,00	2 666,00	1 634,00	3 352,00	1 939,00	1 413,00	0,78	0,73	0,86	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				2 228,00	701,00	1 527,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				2 122,00	652,00	1 470,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				4 233,00	2 047,00	2 186,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				8 138,00	2 704,00	5 434,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				1 900,00	466,00	1 434,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				1 524,00	508,00	1 016,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition				2 836,00	1 018,00	1 818,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				2 941,00	1 098,00	1 843,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				209,00	101,00	108,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				7 505,00	2 734,00	4 771,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				9,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					15 717,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	2 168,00	622,00	1 546,00	3 171,00	914,00	2 257,00	3 943,00	1 240,00	2 703,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	758,00	218,00	540,00	1 002,00	298,00	704,00	1 506,00	529,00	977,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	58,00	27,00	31,00	156,00	128,00	28,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	17,00	0,00	17,00	6,00	0,00	6,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	460,00	310,00	150,00	985,00	632,00	353,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	158,00	56,00	102,00	669,00	397,00	272,00	1 374,00	853,00	521,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	443,00	142,00	301,00	597,00	189,00	408,00	644,00	188,00	456,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	443,00	142,00	301,00	596,00	189,00	407,00	642,00	188,00	454,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	280,00	102,00	178,00	883,00	392,00	491,00	1 644,00	845,00	799,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	1 315,00	357,00	958,00	1 976,00	640,00	1 336,00	2 579,00	931,00	1 648,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	326,00	72,00	254,00	519,00	114,00	405,00	553,00	131,00	422,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	135,00	39,00	96,00	352,00	109,00	243,00	621,00	226,00	395,00
CO16	participants handicapés	En transition	517,00	174,00	343,00	761,00	254,00	507,00	861,00	324,00	537,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	312,00	104,00	208,00	709,00	271,00	438,00	1 224,00	486,00	738,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	16,00	8,00	8,00	49,00	27,00	22,00	89,00	49,00	40,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	1 086,00	287,00	799,00	1 793,00	586,00	1 207,00	2 414,00	935,00	1 479,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	6,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		2 168,00			3 793,00			5 139,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	3 117,00	982,00	2 135,00	306,00	89,00	217,00

CO02	chômeurs de longue durée	En transition	1 055,00	358,00	697,00	92,00	26,00	66,00
CO03	personnes inactives	En transition	36,00	9,00	27,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	9,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	825,00	515,00	310,00	323,00	159,00	164,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	1 093,00	619,00	474,00	58,00	14,00	44,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	441,00	140,00	301,00	103,00	42,00	61,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	401,00	119,00	282,00	40,00	14,00	26,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	1 259,00	627,00	632,00	167,00	81,00	86,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	1 962,00	657,00	1 305,00	306,00	119,00	187,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	414,00	118,00	296,00	88,00	31,00	57,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	402,00	129,00	273,00	14,00	5,00	9,00
CO16	participants handicapés	En transition	621,00	233,00	388,00	76,00	33,00	43,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	632,00	219,00	413,00	64,00	18,00	46,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	55,00	17,00	38,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	1 852,00	764,00	1 088,00	360,00	162,00	198,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	3,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00		
	Total général des participants		3 981,00			636,00		

Axe prioritaire	Axe 7 - Développer le capital humain
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - Axe 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes												

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 8

Axe prioritaire		Axe 8 - Assistance technique FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	AT1	Nombre de comités de suivi	Nombre		26,00			27,00			dont 21 comités de suivis dématérialisés
S	AT1	Nombre de comités de suivi	Nombre		26,00			27,00			dont 21 comités de suivis dématérialisés
F	AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique	nombre					13,77			
S	AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique	nombre					14,00			
F	AT3	Nombre d'évaluations externes menées	nombre					1,00			évaluation ex-ante des instruments financiers lancée en 2015, résultat de l'étude premier trimestre 2016
S	AT3	Nombre d'évaluations externes menées	nombre					1,00			
F	AT4	Nombre de journées de formation	nombre					90,00			le chiffre 2018 a été corrigé, en tenant compte des éléments à notre disposition. La comptabilisation des jours de formation étant réalisée au niveau des 3 ex Régions, l'individualisation par PO est un exercice très complexe.
S	AT4	Nombre de journées de formation	nombre					90,00			
F	AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit	nombre					0,00			
S	AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit	nombre					1,00			
F	AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus	nombre					24,00			
S	AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus	nombre					24,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	AT1	Nombre de comités de suivi	22,00			16,00			10,00		
S	AT1	Nombre de comités de suivi	22,00			16,00			10,00		
F	AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique	13,77			13,77			13,77		
S	AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique	14,00			14,00			0,00		
F	AT3	Nombre d'évaluations externes menées	1,00			1,00			1,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
S	AT3	Nombre d'évaluations externes menées	1,00			1,00			1,00		
F	AT4	Nombre de journées de formation	41,00			26,00			6,00		
S	AT4	Nombre de journées de formation	41,00			26,00			6,00		
F	AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit	25,00			13,00			7,00		
S	AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit	25,00			13,00			7,00		
F	AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus	24,00			19,00			13,00		
S	AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus	24,00			19,00			13,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AT1	Nombre de comités de suivi	5,00					
S	AT1	Nombre de comités de suivi	5,00					
F	AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique	0,00					
S	AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique	14,00					
F	AT3	Nombre d'évaluations externes menées	0,00					
S	AT3	Nombre d'évaluations externes menées	1,00					
F	AT4	Nombre de journées de formation	6,00					
S	AT4	Nombre de journées de formation	6,00					
F	AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit	0,00					
S	AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit	0,00					
F	AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus	9,00					
S	AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus	9,00					

Axe prioritaire	Axe 8 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	Os82 - Augmenter la notoriété des fonds européens et du FEDER en particulier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - Axe 8 / Os82

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
Os82	Part de la population connaissant le FEDER en Poitou-Charentes	taux		56,00	2011	65,00			colonnes 2014 et 2015 : données 2011 Prévoir soit une enquête spécifique ou revoir l'indicateur de résultat

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
Os82	Part de la population connaissant le FEDER en Poitou-Charentes							56,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
Os82	Part de la population connaissant le FEDER en Poitou-Charentes	56,00	

Axe prioritaire	Axe 9 - Assistance technique FSE
-----------------	----------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - Axe 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - Axe 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AT1	Nombre de comités de suivi		Nombre	26,00			27,00	0,00	0,00	1,04			5,00		
AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique		nombre				11,72	0,00	0,00				0,00		
AT3	Nombre d'évaluations externes menées		nombre				0,00	0,00	0,00				0,00		
AT4	Nombre de journées de formation		nombre				45,00	0,00	0,00				4,00		
AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit		nombre				51,00	0,00	0,00				6,00		
AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus		nombre				29,00	0,00	0,00				0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes												
AT1	Nombre de comités de suivi		5,00			7,00			5,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique		0,00			0,00			7,72	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AT3	Nombre d'évaluations externes menées		0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AT4	Nombre de journées de formation		15,00			12,00			7,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit		6,00			12,00			7,00	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus		5,00			6,00			9,00	0,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 9 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	Os9.2 - Augmenter la notoriété des fonds européens et du FSE en particulier

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - Axe 9 / Os9.2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
Res92	Part de la population connaissant le FSE en Poitou-Charentes		(Taux)			60,00													

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Res92	Part de la population connaissant le FSE en Poitou-Charentes															

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Res92	Part de la population connaissant le FSE en Poitou-Charentes															

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Res92	Part de la population connaissant le FSE en Poitou-Charentes								

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	738
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	23
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	716

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	de	2019 Cumul total	2019 Cumul - hommes	2019 Cumul - femmes	2019 Total annuel	2019 Total annuel - hommes	2019 Total annuel - femmes
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition		315,00					
Axe 1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		26 743 445,00					
Axe 1	O	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	nombre	FEDER	En transition		208,00					
Axe 2	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		10 616 574,00					
Axe 2	O	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	nombre	FEDER	En transition		33,00					
Axe 2	O	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	nombre	FEDER	En transition		16,00					
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition		501,00					
Axe 3	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		38 070 012,00					
Axe 4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition		16,00					
Axe 4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition		587,00					
Axe 4	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		33 108 632,00					
Axe 5	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		8 574 897,00					
Axe 5	O	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	nombre	FEDER	En transition		65,00					
Axe 6	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition		4 380 254,00					
Axe 6	O	Ra83	Nombre de créateurs ou repreneurs accompagnés	nombre	FSE	En transition		10 685,00	6 671,00	4 014,00	0,00	0,00	0,00
Axe 7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition		12 705,00	3 847,00	8 858,00	0,00	0,00	0,00
Axe 7	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition		21 806 587,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	Observations
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	0,00	0,00		
Axe 1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	13 674 807,39	3 240 565,87		
Axe 1	O	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	nombre	FEDER	En transition	116,00	4,00		
Axe 2	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	9 197 780,70	1 263 501,56		
Axe 2	O	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	Nombre	FEDER	En transition	51,00	33,00		
Axe 2	O	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	nombre	FEDER	En transition	0,00	0,00		
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	341,00	17,00		
Axe 3	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	19 936 831,40	10 723 201,49		
Axe 4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	6,98	6,00		
Axe 4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	471,00	0,00		
Axe 4	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	23 650 408,24	5 443 623,21		
Axe 5	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	5 207 377,37	1 303 569,20		
Axe 5	O	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	nombre	FEDER	En transition	15,00	0,00		
Axe 6	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition	2 823 882,27	965 219,38		
Axe 6	O	Ra83	Nombre de créateurs ou repreneurs accompagnés	nombre	FSE	En transition	10 685,00	10 497,00	10 240,00	
Axe 7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	12 705,00	10 537,00	7 366,00	
Axe 7	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition	12 648 418,70	3 630 092,38		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition		
Axe 1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		
Axe 1	O	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	nombre	FEDER	En transition		
Axe 2	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		
Axe 2	O	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	Nombre	FEDER	En transition		
Axe 2	O	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	nombre	FEDER	En transition		
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition		
Axe 3	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		
Axe 4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition		
Axe 4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition		
Axe 4	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		
Axe 5	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total
Axe 5	O	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	nombre	FEDER	En transition		
Axe 6	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition		
Axe 6	O	Ra83	Nombre de créateurs ou repreneurs accompagnés	nombre	FSE	En transition	6 585,00	4 123,00
Axe 7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	3 423,00	306,00
Axe 7	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition				250,00		
Axe 1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	14154123			145 000 000,00		
Axe 1	O	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	nombre	FEDER	En transition	57			350,00		
Axe 2	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	6 100 000			33 166 669,00		
Axe 2	O	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	Nombre	FEDER	En transition	40			123,00		
Axe 2	O	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	nombre	FEDER	En transition				45,00		
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	32			1 093,00		
Axe 3	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	6855903			59 375 000,00		
Axe 4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	1,5			16,00		
Axe 4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	536			1 040,00		
Axe 4	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	20383105			102 741 027,00		
Axe 5	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	En transition	2527522			18 333 334,00		
Axe 5	O	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	nombre	FEDER	En transition	14			100,00		
Axe 6	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition	1011008			10 833 334,00		
Axe 6	O	Ra83	Nombre de créateurs ou repreneurs accompagnés	nombre	FSE	En transition	1787	958	829	11 000,00	7 040,00	3 960,00
Axe 7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	6234	2494	3740	10 700,00	3 210,00	7 490,00
Axe 7	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition	9958975			61 503 559,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
Axe 1	FEDER	En transition	Total	93 333 334,00	60,00%	86 483 738,71	92,66%	61 905 199,79	26 074 509,20	27,94%	129
Axe 2	FEDER	En transition	Total	69 000 001,00	60,00%	23 710 372,05	34,36%	22 410 023,55	11 842 743,00	17,16%	31
Axe 3	FEDER	En transition	Total	45 208 334,00	60,00%	96 492 476,24	213,44%	30 993 256,43	38 349 724,51	84,83%	78
Axe 4	FEDER	En transition	Total	134 407 694,00	60,00%	116 020 169,63	86,32%	75 286 129,75	32 541 695,24	24,21%	106
Axe 5	FEDER	En transition	Total	16 666 667,00	60,00%	23 846 665,39	143,08%	22 511 574,12	8 404 805,23	50,43%	97
Axe 6	FSE	En transition	Total	6 666 667,00	60,00%	8 832 969,12	132,49%	7 413 021,38	4 537 054,81	68,06%	50
Axe 7	FSE	En transition	Total	65 670 226,00	60,00%	56 866 400,91	86,59%	55 958 301,02	22 143 712,14	33,72%	329
Axe 8	FEDER	En transition	Total	13 006 799,00	60,00%	2 071 913,96	15,93%	2 071 913,96	1 326 751,54	10,20%	6
Axe 9	FSE	En transition	Total	2 623 617,00	60,00%	817 984,80	31,18%	817 984,80	700 526,82	26,70%	2
Total	FEDER	En transition		371 622 829,00	60,00%	348 625 335,98	93,81%	215 178 097,60	118 540 228,72	31,90%	447
Total	FSE	En transition		74 960 510,00	60,00%	66 517 354,83	88,74%	64 189 307,20	27 381 293,77	36,53%	381
Total général				446 583 339,00	60,00%	415 142 690,81	92,96%	279 367 404,80	145 921 522,49	32,68%	828

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 1	FEDER	En transition	002	01	02	07	01		06	FR53	3 363 375,58	930 099,53	129 120,53	2
Axe 1	FEDER	En transition	002	01	03	07	01		24	FR53	16 008 777,95	4 002 194,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		02	FR53	558 303,32	251 236,49	188 564,48	1
Axe 1	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		13	FR53	499 093,10	168 406,16	296 598,36	1
Axe 1	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		01	FR53	226 703,68	144 086,11	226 703,68	1
Axe 1	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		07	FR53	136 790,55	61 555,52	136 790,55	1
Axe 1	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		20	FR53	895 452,00	402 953,00	895 452,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		06	FR53	180 484,15	180 484,15	179 169,91	1
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		07	FR53	201 084,70	201 084,70	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		08	FR53	2 047 369,52	2 047 369,52	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		12	FR53	781 378,39	781 378,39	781 279,40	1
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		13	FR53	714 449,80	714 446,68	348 370,13	2
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		19	FR53	152 134,00	95 280,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		20	FR53	5 832 379,65	5 740 436,29	3 371 734,23	12
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		22	FR53	8 428 258,44	8 428 258,44	2 059 453,38	12
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	FR53	2 363 249,03	2 363 249,03	652 258,29	3
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		01	FR53	1 263 056,00	1 263 056,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	03	07	01		01	FR53	655 500,00	655 500,00	624 317,98	1
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	03	07	01		08	FR53	3 304 047,00	3 304 047,00	1 195 176,49	2
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	03	07	01		10	FR53	675 804,89	690 647,25	502 914,89	2
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	03	07	01		22	FR53	786 316,00	786 316,00	261 899,99	3
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	03	07	01		24	FR53	616 436,69	612 510,00	616 436,69	2
Axe 1	FEDER	En transition	059	01	01	07	01		12	FR53	573 923,00	412 999,41	547 963,80	1
Axe 1	FEDER	En transition	059	01	01	07	01		19	FR53	228 267,27	167 187,90	235 225,51	1
Axe 1	FEDER	En transition	059	01	01	07	01		24	FR53	228 722,45	165 000,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	059	01	02	07	01		24	FR53	445 287,96	267 172,77	365 770,65	1
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		08	FR53	154 350,00	154 350,00	56 182,75	1
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		13	FR53	316 639,00	316 639,00	169 929,84	2
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		17	FR53	341 218,00	341 218,00	213 840,23	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		19	FR53	169 171,01	140 856,03	123 138,71	2
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		20	FR53	3 132 340,76	2 787 258,46	664 965,11	6
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		21	FR53	384 594,00	384 594,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		22	FR53	467 004,97	467 004,97	454 861,35	2
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	FR53	362 429,00	362 429,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	02	07	01		24	FR53	634 585,59	354 059,85	446 000,83	2
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	03	07	01		06	FR53	1 115 912,42	1 115 912,42	444 385,45	1
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	03	07	01		10	FR53	1 354 093,00	1 354 093,00	117 431,87	4
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	03	07	01		13	FR53	218 061,00	218 061,00	39 875,29	1
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	03	07	01		22	FR53	669 766,00	669 766,00	366 201,47	2
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		13	FR53	166 484,56	104 965,87	166 484,56	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		17	FR53	476 708,00	286 025,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		19	FR53	74 588,61	44 721,19	74 588,61	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		20	FR53	1 478 967,90	887 380,74	602 304,78	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		21	FR53	95 076,56	55 536,74	95 076,56	2
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01		24	FR53	1 058 542,05	404 738,93	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	02	07	01		11	FR53	470 620,35	235 310,18	406 135,42	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	02	07	01		22	FR53	276 444,00	276 444,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	02	07	01		24	FR53	416 688,34	250 016,28	416 688,34	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	03	07	01		11	FR53	535 761,97	321 457,18	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	03	07	01		17	FR53	357 342,44	214 405,47	206 001,35	1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	03	07	01		24	FR53	527 333,58	271 999,44	515 066,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		06	FR53	645 964,04	297 673,41	645 964,04	1
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		11	FR53	223 726,60	223 726,60	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		13	FR53	68 281,81	40 969,00	77 795,26	1
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		17	FR53	986 564,84	396 137,67	254 453,94	1
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		20	FR53	995 180,00	825 006,00	446 963,96	2
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		24	FR53	1 624 749,43	1 552 668,68	963 841,31	2
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	02	07	01		12	FR53	370 859,02	123 533,68	370 859,02	1
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	02	07	01		13	FR53	788 894,75	400 000,00	498 761,95	1
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	02	07	01		24	FR53	856 246,15	487 235,00	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	03	07	01		24	FR53	1 217 452,08	798 633,08	446 484,77	3

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 1	FEDER	En transition	063	01	01	07	01		22	FR53	137 389,29	184 567,50	137 389,29	1
Axe 1	FEDER	En transition	063	01	01	07	01		24	FR53	2 726 549,53	2 252 715,42	314 325,86	7
Axe 1	FEDER	En transition	063	01	02	07	01		24	FR53	4 492 432,45	4 492 432,00	0,00	2
Axe 1	FEDER	En transition	064	01	01	07	01		13	FR53	263 489,68	158 093,80	263 489,68	1
Axe 1	FEDER	En transition	064	01	01	07	01		24	FR53	242 826,27	160 692,58	229 624,09	2
Axe 1	FEDER	En transition	064	01	02	07	01		01	FR53	896 563,57	403 453,61	73 323,41	1
Axe 1	FEDER	En transition	064	01	02	07	01		12	FR53	296 053,08	175 830,90	296 053,08	1
Axe 1	FEDER	En transition	064	01	02	07	01		24	FR53	895 387,14	399 478,12	895 387,14	1
Axe 1	FEDER	En transition	064	01	03	07	01		24	FR53	617 725,00	308 862,50	0,00	1
Axe 1	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		01	FR53	965 432,94	616 690,34	965 432,94	1
Axe 1	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		22	FR53	750 602,81	750 602,81	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	046	01	01	07	02		13	FR53	11 003 724,98	11 003 724,98	7 595 060,35	2
Axe 2	FEDER	En transition	046	01	01	07	02		18	FR53	123 245,07	137 387,36	123 245,07	1
Axe 2	FEDER	En transition	078	01	01	01	02		18	FR53	141 590,00	141 590,00	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	078	01	01	07	02		18	FR53	383 086,88	434 124,64	386 785,50	2
Axe 2	FEDER	En transition	078	01	01	07	02		21	FR53	1 196 555,62	1 196 555,62	610 215,62	3
Axe 2	FEDER	En transition	078	01	01	07	02		24	FR53	519 900,00	519 900,00	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	078	01	02	07	02		18	FR53	723 375,28	723 375,28	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	078	01	03	07	02		18	FR53	98 495,80	98 495,80	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	079	01	01	01	02		15	FR53	146 086,00	146 086,00	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	079	01	01	07	02		19	FR53	865 722,99	346 289,19	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	079	01	01	07	02		21	FR53	369 917,00	369 917,00	208 233,77	1
Axe 2	FEDER	En transition	079	01	01	07	02		23	FR53	247 299,76	170 995,90	225 760,95	1
Axe 2	FEDER	En transition	079	01	02	07	02		21	FR53	399 483,46	399 483,46	396 562,87	1
Axe 2	FEDER	En transition	079	01	02	07	02		23	FR53	324 303,97	209 721,58	75 635,42	1
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		18	FR53	73 297,57	73 297,57	71 679,47	1
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		19	FR53	285 007,12	285 007,12	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		21	FR53	161 302,58	161 302,58	134 653,59	1
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		13	FR53	399 726,00	399 726,00	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		19	FR53	420 209,48	208 164,05	243 873,81	2
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		20	FR53	94 441,31	27 421,89	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		21	FR53	198 186,47	149 274,59	18 795,91	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		24	FR53	188 724,67	188 724,67	0,00	1
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	03	07	02		17	FR53	857 305,00	553 372,00	624 096,74	1
Axe 2	FEDER	En transition	081	01	01	07	02		20	FR53	3 932 707,52	3 909 408,75	988 489,08	2
Axe 2	FEDER	En transition	081	02	07	07	02		20	FR53	556 677,52	556 677,52	139 654,85	1
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		07	FR53	1 191 000,00	238 200,00	1 191 000,00	2
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		17	FR53	33 430,84	20 035,98	33 430,84	1
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		24	FR53	3 670 825,00	814 165,00	803 817,59	2
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		03	FR53	11 182 225,26	3 649 292,40	3 008 091,56	4
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	FR53	15 967 485,92	2 213 684,08	6 495 001,63	6
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		01	FR53	1 453 432,95	163 692,46	384 526,87	2
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		03	FR53	4 427 042,00	1 328 112,60	3 282 942,00	2
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		07	FR53	10 454 911,87	2 416 371,66	9 886 368,52	7
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		11	FR53	350 062,88	104 719,66	350 062,88	1
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		14	FR53	12 831 653,28	3 684 646,40	5 476 444,37	6
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		24	FR53	8 006 380,18	2 358 119,20	2 427 598,16	7
Axe 3	FEDER	En transition	066	01	01	07	03		17	FR53	4 630 560,79	3 966 776,51	1 137 874,61	6
Axe 3	FEDER	En transition	066	01	02	07	03		17	FR53	500 000,00	500 000,00	0,00	1
Axe 3	FEDER	En transition	067	01	01	07	03		01	FR53	605 544,90	458 856,00	605 544,90	1
Axe 3	FEDER	En transition	067	03	01	07	03		16	FR53	4 000 000,00	4 000 000,00	1 000 000,00	1
Axe 3	FEDER	En transition	067	04	02	07	03		24	FR53	10 874 281,00	2 000 000,00	0,00	2
Axe 3	FEDER	En transition	073	01	01	07	03		16	FR53	220 065,73	156 000,00	65 926,65	1
Axe 3	FEDER	En transition	073	01	02	07	03		07	FR53	88 988,04	26 696,40	88 988,04	1
Axe 3	FEDER	En transition	073	01	03	07	03		14	FR53	44 042,15	22 020,63	44 042,15	1
Axe 3	FEDER	En transition	077	01	01	07	03		23	FR53	194 979,33	155 649,33	197 472,82	1
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	01	07	03		03	FR53	254 600,00	127 300,00	0,00	1
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	01	07	03		13	FR53	1 006 113,46	516 860,16	254 054,63	1
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	02	07	03		01	FR53	531 513,00	213 939,00	135 188,07	2
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	02	07	03		03	FR53	684 890,00	300 000,00	0,00	2
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	02	07	03		07	FR53	590 553,14	295 276,07	208 907,76	4
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	02	07	03		08	FR53	108 395,00	54 197,00	0,00	1
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	02	07	03		14	FR53	122 643,45	92 636,42	122 643,45	1
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	02	07	03		24	FR53	222 667,10	56 489,23	222 667,10	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	03	07	03		01	FR53	1 043 836,17	521 918,08	629 798,05	1
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	03	07	03		04	FR53	70 926,94	35 463,47	43 632,39	1
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	03	07	03		07	FR53	429 651,51	166 412,32	253 699,47	3
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	03	07	03		24	FR53	699 774,35	335 726,37	0,00	4
Axe 4	FEDER	En transition	010	01	01	07	04		10	FR53	60 437,01	60 437,01	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	010	01	01	07	04		11	FR53	64 808,36	64 808,36	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	010	01	01	07	04		21	FR53	603 726,50	603 726,50	0,00	2
Axe 4	FEDER	En transition	010	01	02	07	04		03	FR53	399 497,29	179 773,78	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	010	01	02	07	04		07	FR53	183 170,88	100 000,00	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	010	01	02	07	04		10	FR53	491 651,69	194 451,28	0,00	3
Axe 4	FEDER	En transition	010	01	02	07	04		14	FR53	109 939,91	65 963,95	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	010	01	02	07	04		21	FR53	199 607,50	199 607,50	0,00	2
Axe 4	FEDER	En transition	010	01	03	07	04		10	FR53	226 956,61	202 694,12	0,00	2
Axe 4	FEDER	En transition	011	01	01	01	04		10	FR53	12 080 038,65	6 644 922,70	0,00	2
Axe 4	FEDER	En transition	011	01	01	07	04		10	FR53	1 966 072,00	1 842 735,00	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	011	01	02	07	04		21	FR53	768 369,22	768 369,22	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	011	01	03	07	04		10	FR53	42 328 431,34	12 749 824,44	17 114 284,39	13
Axe 4	FEDER	En transition	012	01	03	07	04		10	FR53	7 126 439,06	3 322 938,72	4 077 951,49	5
Axe 4	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		18	FR53	117 979,80	93 553,43	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		21	FR53	12 748 671,07	12 748 671,07	967 807,39	4
Axe 4	FEDER	En transition	013	01	02	07	04		21	FR53	1 840 072,69	1 840 072,69	133 521,41	8
Axe 4	FEDER	En transition	013	01	03	07	04		10	FR53	19 400,00	19 400,00	14 550,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	013	01	03	07	04		18	FR53	71 575,72	71 575,72	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	013	01	03	07	04		21	FR53	2 055 375,13	2 000 468,15	879 404,65	14
Axe 4	FEDER	En transition	014	01	01	07	04		21	FR53	5 529 707,35	5 404 834,96	1 984 829,31	6
Axe 4	FEDER	En transition	014	01	02	07	04		21	FR53	4 239 459,20	4 160 628,58	1 399 069,56	8
Axe 4	FEDER	En transition	014	01	03	07	04		21	FR53	2 095 302,34	1 735 308,76	1 145 574,28	5
Axe 4	FEDER	En transition	043	01	01	01	04		12	FR53	4 174 153,00	4 174 153,00	1 749 379,65	2
Axe 4	FEDER	En transition	043	01	01	01	04		18	FR53	422 858,52	422 858,52	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	043	01	01	07	04		12	FR53	8 694 582,64	8 737 432,10	698 738,05	6
Axe 4	FEDER	En transition	043	01	02	07	04		05	FR53	206 314,66	206 314,66	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	043	01	02	07	04		12	FR53	190 000,00	116 400,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 4	FEDER	En transition	043	01	03	07	04		12	FR53	1 222 520,50	1 222 520,50	618 424,57	3
Axe 4	FEDER	En transition	044	01	01	01	04		12	FR53	2 766 220,38	2 766 220,38	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	044	01	01	07	04		12	FR53	1 216 845,17	1 216 845,17	661 494,88	2
Axe 4	FEDER	En transition	044	01	02	07	04		12	FR53	945 145,50	947 809,69	945 145,50	1
Axe 4	FEDER	En transition	068	01	01	07	04		22	FR53	131 887,05	105 508,00	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	068	01	02	07	04		12	FR53	57 472,00	57 472,00	0,00	1
Axe 4	FEDER	En transition	068	01	03	07	04		22	FR53	159 133,02	60 608,04	151 520,11	1
Axe 4	FEDER	En transition	070	01	02	07	04		07	FR53	506 347,87	177 221,75	0,00	1
Axe 5	FEDER	En transition	085	01	01	01	06		22	FR53	937 175,00	937 175,00	0,00	2
Axe 5	FEDER	En transition	085	01	01	07	06		22	FR53	10 509 451,44	10 434 822,88	4 765 552,43	34
Axe 5	FEDER	En transition	085	01	02	07	06		22	FR53	4 394 859,47	3 331 252,72	2 038 596,87	4
Axe 5	FEDER	En transition	085	01	03	07	06		22	FR53	6 302 226,30	6 113 971,67	1 090 704,75	47
Axe 5	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR53	172 175,00	172 175,00	104 261,33	2
Axe 5	FEDER	En transition	086	01	01	07	06		22	FR53	19 620,93	11 219,60	19 620,93	1
Axe 5	FEDER	En transition	086	01	02	07	06		22	FR53	1 332 715,25	1 332 515,25	386 068,92	1
Axe 5	FEDER	En transition	086	01	03	07	06		22	FR53	178 442,00	178 442,00	0,00	6
Axe 6	FSE	En transition	104	01	01	07		07	21	FR53	5 614 110,12	4 503 234,83	4 472 481,71	33
Axe 6	FSE	En transition	104	01	01	07		08	21	FR53	68 666,00	68 666,00	64 573,10	1
Axe 6	FSE	En transition	104	01	01	07		07	24	FR53	2 057 185,00	1 924 818,39	0,00	13
Axe 6	FSE	En transition	104	01	01	07		08	24	FR53	713 089,00	536 383,16	0,00	2
Axe 6	FSE	En transition	104	01	02	07		07	24	FR53	379 919,00	379 919,00	0,00	1
Axe 7	FSE	En transition	117	01	01	07		07	19	FR53	424 298,68	388 459,98	499 577,76	1
Axe 7	FSE	En transition	117	01	01	07		08	19	FR53	27 996 148,04	27 578 980,06	12 387 303,06	170
Axe 7	FSE	En transition	117	01	01	07		07	21	FR53	1 006 613,30	935 654,16	455 273,96	11
Axe 7	FSE	En transition	117	01	01	07		08	21	FR53	6 966 802,57	6 397 785,00	1 449 280,92	40
Axe 7	FSE	En transition	117	01	01	07		08	24	FR53	3 403 536,76	3 354 057,76	0,00	26
Axe 7	FSE	En transition	117	01	02	07		08	19	FR53	14 754 213,79	14 801 296,13	6 871 249,27	59
Axe 7	FSE	En transition	117	01	02	07		08	21	FR53	57 387,00	57 387,00	0,00	1
Axe 7	FSE	En transition	117	01	03	07		08	19	FR53	2 257 400,77	2 444 680,93	481 027,17	21
Axe 8	FEDER	En transition	121	01	07	07			18	FR53	1 666 862,40	1 666 862,40	1 326 751,54	4
Axe 8	FEDER	En transition	122	01	07	07			18	FR53	118 051,56	118 051,56	0,00	1
Axe 8	FEDER	En transition	123	01	07	07			18	FR53	287 000,00	287 000,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 9	FSE	En transition	121	01	07	07		08	18	FR53	740 854,80	740 854,80	700 526,82	1
Axe 9	FSE	En transition	122	01	01	07		08	18	FR53	77 130,00	77 130,00	0,00	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour	Axe 6	0,00		0,00	

un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	Axe 7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	Axe 9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

En 2019 il n'y a pas eu d'évaluation du programme opérationnel.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Le programme opérationnel FEDER-FSE est dans sa cinquième année de programmation. Le bilan est caractérisé au 31 décembre 2019 par une **programmation de 165 356 626 € pour 828 opérations** ; soit un taux programmé de 61.7 % de la maquette FEDER-FSE.

Toutefois, afin d'optimiser la période de fin de mise en œuvre du programme, l'Autorité de gestion, dans le cadre du comité de suivi du 17 octobre 2019 a soumis au partenariat les modifications suivantes du Programme Opérationnel Poitou-Charentes, validées le 24/02/2020:

- Des modifications d'allocations des crédits pour l'ensemble des axes à l'exception de ceux d'assistante technique
- Des modifications d'indicateurs de réalisations et de résultats
- Des modifications de types d'opérations/bénéficiaires
- Une modification de la section 8 pour les lignes de partage
- Une actualisation de la section 7 pour tenir compte de la réforme territoriale

Ces modifications ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (décision 2019DKNA294 du 7 octobre 2019 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale) ; et ne changent pas la stratégie territoriale initiale du programme. Enfin, l'obligation de concentration thématique est toujours respectée. Les objectifs thématiques 1, 2, 3 et 4 concentrent 91,57 % des crédits FEDER dont 27,64% pour l'objectif thématique 4 dédié à l'économie à faible émissions de CO2.

Par ailleurs, d'autres difficultés d'ordre réglementaires viennent également alourdir les obligations des porteurs de projets ainsi que celles des services instructeurs :

- Les règles en matière d'aide d'Etat complexe à appliquer (prise en compte de la marge d'exploitation, SIEG et calcul de l'absence de surcompensation),
- Les règles en matière de commande publique,
- La complexité de la charge administrative inhérente à un projet cofinancé par du FEDER pour les

porteurs de projets malgré l'accompagnement apporté par les services instructeurs (frein au dépôt de dossiers de réalisation faites a minima ou reportées dans le temps par les maîtres d'ouvrage).

Un certain nombre de mesures ont été prises afin de pallier ces difficultés rencontrées :

- Formation « module instruction » pour chaque nouvel instructeur,
- Mise en place de formations dédiées « marchés publics » et « aides « Etat »,
- Actualisation du guide à destination des instructeurs afin de les accompagner sur le système d'information.
- fiche technique « dépenses de personnel », fiches technique pour les achats en-deçà de 25 000€,
- Actualisation de la convention FEDER/FSE harmonisée,
- Actualisation du guide à destination des porteurs de projets sur le site « Europe en Nouvelle-Aquitaine » afin de les accompagner dans le dépôt de leur demande d'aide européenne et dans le dépôt de leur demande de paiement.

b) Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Sur l'année 2019, aucune évaluation n'a été mise en place pour déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles ont été suffisants pour garantir leur réalisation.

Cependant, le calendrier des évaluations a été arrêté et l'année 2019 a donc été consacrée à la préparation du cahier des charges des évaluations, le choix ayant été fait de recourir à un accord cadre pour la consultation des cabinets.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 3 - Soutenir le développement et la mutation des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M2OP006, 2014FR16M0OP001
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	29 janv. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de co-investissement
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	14 rue François de Sourdis - 33077 BORDEAUX CEDEX
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées

7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	actions , obligations convertibles, prêts participatifs, avances en compte courant.
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	GIE AQUITI GESTION

11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Centre Condorcet - 162 avenue du Docteur Schweitzer - 33600 PESSAC
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	22 janv. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	4 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	fonds de co-investissement
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	

38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 3 - Soutenir le développement et la mutation des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 500 000,00

4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M0OP001, 2014FR16M2OP006
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	29 janv. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de prêts d'honneur dédié création reprise d'entreprise lot 1
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Pôle interconsulaire boulevard des saveurs Coulounieix- Chamiers 24660
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à	

l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Nouvelle-Aquitaine
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Centre Condorcet 162 avenue du docteur Scheitzer 33600 Pessac
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 mars 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	794 281,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	500 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	500 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00

15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	prêts d'honneur
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	

27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	6,72
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à	

l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	294 281,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier

	<i>autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	960,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 3 - Soutenir le développement et la mutation des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	500 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M0OP001, 2014FR16M2OP006
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	29 janv. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de prêts d'honneur dédié au développement d'entreprises lot 2
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Pôle interconsulaire boulevard des saveurs Coulounieix-Chamiers 24660
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	

7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé

11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Aquitaine-Limousin-POitou-Charentes
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Pôle interconsulaire boulevard des saveurs Coulounieix- Chamiers 24660
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 mars 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	794 281,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	500 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	500 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>prêts d'honneur</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	

38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,58
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments	

financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	294 281,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	53,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Axe 1 - Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie
-----------------	--

--

Axe prioritaire	Axe 2 - Favoriser l'accès à l'économie numérique
-----------------	--

--

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement et la mutation des PME
-----------------	--

--

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
-----------------	--

--

Axe prioritaire	Axe 5 - Protéger les ressources et le patrimoine naturels
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 6 - Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 7 - Développer le capital humain
-----------------	--------------------------------------

--

Axe prioritaire	Axe 8 - Assistance technique FEDER
-----------------	------------------------------------

--

Axe prioritaire	Axe 9 - Assistance technique FSE
-----------------	----------------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du

programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
Axe 1	1 029 621,45	1,18%
Axe 4	62 470 191,04	101,34%
Axe 5	5 723 199,49	52,03%
Total	69 223 011,98	25,83%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Une partie du territoire de l'ex Région Poitou-Charentes borde l'Atlantique et ainsi se trouve concerné par le Plan d'action maritime pour l'Atlantique adopté par la Commission le 13 mai 2013.

Dans le cadre de ce Plan, 4 priorités ont été établies :

- encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation ;
- protéger, sécuriser et améliorer l'environnement côtier et marin ;
- améliorer l'accessibilité et la connectivité ;
- créer un modèle de développement régional durable et propice à l'intégration sociale.

Le PO FEDER-FSE Poitou-Charentes intègre 3 de ces priorités à travers sa stratégie.

Une grille de lecture du Plan d'action maritime a donc été élaborée afin de répartir les opérations

concernées dans les différents objectifs spécifiques relatifs à chaque priorité.

Sur cette base, au 31 décembre 2019, 31 opérations programmées ont été identifiées. Les crédits UE du PO programmés sur cette stratégie s'élèvent aujourd'hui ainsi à 10 013 179,33 € dont FEDER : 8 674 635,97 € et FSE : 1 338 543,36 € concerné uniquement par la priorité 1. En 2019, 6 opérations relevant de cette stratégie ont été déprogrammées, 2 dossiers FEDER et 4 dossiers FSE.

- Priorité 1 : « Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation » :

Pour le FEDER les axes concernés sont les Axe 1 (OS 1a et OS 1b) et Axe 4 (OS 4.e), 15 dossiers ont été programmés pour un montant d'aide UE de 5 378 610,66 €. On peut citer les 7 dossiers portés par l'Université de La Rochelle avec notamment les deux projets ECONA - qui ont pour objectif de fédérer les forces de recherche régionales dans les domaines de la gestion des écosystèmes en renforçant les liens entreprises/laboratoires de recherche – et le dossier Valbiosan programmé en 2018.

Pour le FSE, l'axe 7 est concerné avec 3 dossiers pour un montant d'aide UE programmé de 1 338 543,36 € dans le cadre de la sous priorité « Contribuer à l'amélioration des compétences et de l'attractivité dans les industries traditionnelles (construction navale, aquaculture, pêche) avec notamment la programmation d'une formation qualifiante pour les marins ouvriers aux cultures marines.

- Priorité 2 : « Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel marin et côtier de l'Atlantique »

Seul le FEDER est concerné avec les axes 1 et 4, 9 dossiers programmés pour un montant d'aide UE de 2 805 235,55 €. On peut citer 2 dossiers de l'université de La Rochelle :

- ECONAT : opération visant à constituer une plateforme d'étude de la dynamique des zones littorales et portuaires et de trouver des compromis pour une gestion durable de ces territoires, volet DYPOMAR (Dynamiques Portuaires, milieux Urbains et environnement Maritime),
- Etude sur la faisabilité d'un corail "artificiel" agglomérant des granulats de béton concassé (déchets de démolition) associés à des déchets coquillés (de l'industrie ostréicole et conchylicole), afin de renforcer les digues et les falaises du littoral fortement impactées par une érosion continue.

- Priorité 4 : « Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable »

Seul le FEDER est concerné avec les axe 2 (OS 2c) et axe 3, 4 dossiers ont été programmés pour un montant d'aide UE de 490 789 €. Ces actions devraient permettre de créer des nouveaux dispositifs numériques (université de La Rochelle) ou développer des perspectives pour des entreprises locales en développant des productions avec la création d'une biscuiterie bio industrielle (Jean et Lisette) ou en créant des studios de post-productions images et sons (Cristal groupe).

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:

	Priorité	Objectif
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS

A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?

Oui Non

Montant approximatif ou exact en EUR investi dans l'ATLSBS:

FEDER	8 674 635,97
FC	
FSE	1 338 543,36
Feader	
FEAMP	
tous les autres fonds	
nom de «tous les autres fonds»	

D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)

--

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	1 oct. 2020		Ares(2020)5717663	résumé à l'intention du citoyen	21 oct. 2020	nguefore

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.11	Dans le tableau 1, lorsque l'indicateur quantitatif et l'axe prioritaire AT sont renseignés, la somme de la ventilation annuelle par sexe doit être égale au total annuel. Erreurs par axe prioritaire/objectif spécifique/code de l'indicateur avec: Axe 8/Os82/Os82 . Échec des années: 2014, 2015
Avertissement	2.19	Instrument financier [Fonds de prêts d'honneur dédié création reprise d'entreprise lot 1] : La somme [1 500 000,00] de tous les montants (3.1) de Objectif thématique doit être égale à 14.1 : 500 000,00
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.a.1, indicateur: 1aR1, catégorie de région: T, année: 2015 (21 049,00 < 21 409,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: 2.a.1, indicateur: Res2a, catégorie de région: T, année: 2014 (0,00 < 35,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: 2.c.1, indicateur: Res2c, catégorie de région: T, année: 2014 (0,00 < 15,30). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 4.c.1, indicateur: Rt4c2, catégorie de région: T, année: 2014 (9,00 < 18,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 4.e.1, indicateur: 4eR1, catégorie de région: T, année: 2014 (912 324 950,00 < 913 324 950,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 4.e.1, indicateur: 4eR1, catégorie de région: T, année: 2015 (888 076 545,00 < 913 324 950,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 4.e.1, indicateur: 4eR1, catégorie de région: T, année: 2016 (837 459 247,00 < 913 324 950,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 4.e.1, indicateur: 4eR1, catégorie de région: T, année: 2018 (825 492 280,00 < 913 324 950,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.b.1, indicateur: 1bR1, catégorie de région: T, année: 2017 (1 537,00 > 1 521,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: 4.b.1, indicateur: Rs4b1, catégorie de région: T, année: 2016 (15,18 > 15,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 4.c.1, indicateur: Rt4c1, catégorie de région: T, année: 2015 (12,00 > 11,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 4.c.1, indicateur: Rt4c1, catégorie de région: T, année: 2016 (12,06 > 11,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,23 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,62 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 102,49 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 102,82 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4e, indicateur: Ra4e2, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,85 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 8, priorité d'investissement: -, indicateur: AT1, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,71 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 117,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 5, priorité d'investissement: 6d, indicateur: Ra6d1, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 121,94 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 127,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 127,81 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 130,38 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 246,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 261,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 5, priorité d'investissement: 6d, indicateur: Ra6d1, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,85 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 8, priorité d'investissement: -, indicateur: AT1, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 126,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 130,31 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 5, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 152,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 8, priorité d'investissement: -, indicateur: AT2, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.131	La somme des éléments 15 du Fonds de fonds et du Fonds spécifique doit être \geq à la somme du «Montant total des contributions du programme aux instruments financiers» figurant à l'appendice 1 de la dernière demande de paiement présentée au cours de l'année de référence, pour l'axe prioritaire visé à l'élément 1.1 et pour les Fonds concernés spécifiés à l'élément 2. Axe prioritaire: Axe 3, somme des éléments 15: 0,00, montant total des contributions aux instruments financiers dans la dernière demande de paiement: 2 520 000,00.
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: Fonds de prêts d'honneur dédié création reprise d'entreprise lot 1.
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: Fonds de prêts d'honneur dédié au développement d'entreprises lot 2.
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: Fonds de co-investissement, produit: fonds de co-investissement.
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: Fonds de prêts d'honneur dédié création reprise d'entreprise lot 1, produit: prêts d'honneur.
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: Fonds de prêts d'honneur dédié au développement d'entreprises lot 2, produit: prêts d'honneur.